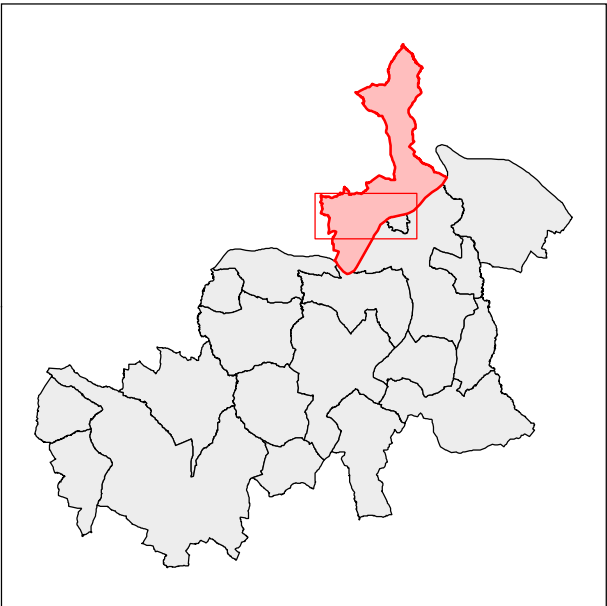


4.1 Zonage

PORT STE FOY ET PONCHAPT

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 01/08/19
PLUI approuvé par D.C.C. du 28/11/19



Zonage du PLUI

UA (a, b, b1, c, c1, d, d1)	UBb	UE	A
	UC	UX	Ap
	UCc	UY	N
UBo	UD	IAU	Ne

Prescriptions du PLUi
 ⚠ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°

- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 : patrimoine bâti
-  Espace boisé classé
-  Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 : entité boisée
- Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
-  Espace boisé classé; Espace boisé classé à reporter
-  Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
-  Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 : patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 : entité boisée / parc
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 : ripisylve
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 : boisement humide
- Construction récente ou en cours

 Date : 11/2019
 Conception : GIE A1'Metropolis - Biotope - Urbanis
 Source : Origine DGRF Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2018

